

Règlement de la Brocante de Cires les Mello

L'inscription à la brocante organisée par l'HCL Cires les Mello , implique le respect du règlement de la brocante. Le non respect de celui-ci ou l'inexactitude des renseignements fournis entraineront le refus ou l'expulsion du brocanteur sans aucun remboursement.

Article 1 : la vente d'armes, d'animaux, de CD audio ou DVD copiés est interdite.

Article 2 : toute inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée : du bulletin d'inscription dûment complété et signé, du paiement par chèque ou espèces, d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, du règlement de la brocante signé, de la liste des objets à vendre et une photocopie de la pièce d'identité. Les professionnels doivent présenter leur carte professionnelle de commerçant non sédentaire lors de l'inscription ou un extrait K-bis.

Article 3 : L'attribution des places est prévue lors de l'inscription. Les organisateurs se réservent néanmoins le droit d'effectuer des modifications si nécessaire.

Articles 4 : Les exposants s'installent entre 6H et 8H, en s'adressant au point d'accueil sur place. Les véhicules ne peuvent plus circuler sur la brocante après 8H00. La fin de la brocante est prévue vers 18H00.

Article 5 : les exposants doivent respecter les voies de circulation réservées pour les secours et les limites de leur emplacement.

Article 6 : la somme versée lors de la réservation ne pourra être remboursée, en cas de pluie ou d'intempéries ou tout autre motif.

Article 7 : Une charte de l'éco-brocanteur vous sera distribuée le jour de la brocante pour le respect des lieux pendant et après la brocante. A la fin de la manifestation, il sera demandé à chaque exposant de reprendre ses déchets et de laisser son emplacement propre. Des poursuites pourront être engagées envers les exposants qui ne respecteraient pas les règles.

----- ✂ -----

JE SOUSSIGNE (nom)(prénom).....

DECLARE SUR L'HONNEUR :

Pour les particuliers :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 code de commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement de la brocante

Pour les professionnels :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire, présent pour les objets mobiliers usagés (art 321-7 du code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement de la brocante

FAIT A..... LE.....

SIGNATURE



HAND BROC'ANTE

CIRES LES MELLO

26 juin 2022



BROCANTE

26 juin à Cires les Mello

Organisé par le Hand Cires Loisirs

Bulletin d'inscription

A remplir et à rendre avant le 23 Juin 2022 :

- Dans l'urne prévue à cet effet à :
 - La boulangerie Charpentier, 44, rue de la ville
 - La boulangerie Le Festival des Pains 1 rue de Blaincourt
 - Maison de la presse, 23, rue de la ville
 - Mairie de Cires les Mello
- Ou par courrier à « Mairie brocante HCL Cires les Mello »

La brocante se déroulera rue Saint Martin, rue de la Mairie, rue des Petits Prés
Installation à partir de 6h00.

4€ par mètre linéaire-**2 mètres** minimum par inscription et **30€** par mètre linéaire pour les professionnels, à noter que les véhicules des exposants ne pourront stationner sur place, il faudra stationner les véhicules au parking de la gare ou en dehors de la zone de la brocante.

Autre renseignements par mail :

handloisircires@gmail.com



N°

Réservé à l'organisation

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
(ORGANISATION EXCLUSIVE PAR LA HCL)

Formulaire d'inscription à joindre avec le règlement en espèces ou par chèque (à l'ordre de HCL)

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Joindre une photocopie d'une pièce d'identité ou carte professionnelle

Nature de l'exposition/objet vendus :

.....

Demande pour Mètres linéaire soit€ à payer.

Plan de la brocante – choix de votre emplacement

Vous avez la possibilité d'exprimer 1 ou 2 choix pour la situation de votre emplacement.

Pour cela, merci de bien vouloir indiquer sur le plan ci-dessous votre (ou vos 2) choix par ordre de préférence :

- Inscrire 1 sur le plan pour votre 1^{er} choix
- Inscrire 2 sur le plan pour votre 2^{ème} choix

La brocante se déroulera dans les rues indiquées ci-après et repérées dans le plan ci-dessous :

- Rue de la Mairie, rue Saint Martin, rue des Petits Prés

Nous nous efforcerons de satisfaire votre demande **dans la mesure du possible.**

Si vous ne souhaitez pas exprimer de choix, ne rien inscrire sur le plan ou sur le bulletin

Vous pourrez contacter l'HCL de 18H30 à 21H00 le 23 Juin 2022 pour connaître le numéro et la situation de votre emplacement.

Ulrich - ☎ 06.61.80.86.69

Patrick - ☎ 06.09.62.29.44

Michaël - ☎ 07.77.96.20.96

